



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés: Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS

Secrétaire de Séance: Madame CARPENTIER

26-071 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR APERITIF EUROPEEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'objectif de cet événement est d'acter la réconciliation des peuples européens par un moment de convivialité après la cérémonie de l'armistice du 8 mai, faire vivre la Fête de l'Europe, découvrir l'altérité par la gastronomie.

Vu l'avis de la commission des Affaires culturelles actant la prise en charge des produits alimentaires offerts aux bernierais dans la limite de 200€ par jumelage, et limitant à la participatio à 12 jumelages maximum.

Considérant que la participation de 8 jumelages représentant les pays suivants : l'Allemagne, l'Italie, la Roumanie, la Belgique, l'Autriche, le Luxembourg, l'Espagne, la Lettonie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ACCEPTE de verser les subventions exceptionnelles suivantes aux différentes associations ayant participées à l'apéritif européen pour un montant cumulé de 732.21 euros.

Jumelage Bernières-Arcade (italien) :	130.61€ ;
Jumelage de Luc Letton (Lettonie) :	101.75€ ;
Jumelage Cabourg (Autriche, Belgique et Luxembourg) :	84.49€ ;
Jumelage Eisingen (Allemagne) :	161.38€ ;
Jumelage Vire/Sâcele (Roumanie) :	159.00€ ;
L'APCB (Espagne) :	94.98€.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

